

🌱 Construire la transformation écologique et sociale avec les agents : l'expérience participative de l'IRD

Depuis plus de 80 ans, l'IRD s'engage à renforcer la résilience des sociétés face aux bouleversements globaux par la recherche, la formation, l'expertise et l'innovation, en s'appuyant sur un dialogue constant entre science et sociétés. En collaboration avec ses partenaires académiques et institutionnels, l'institut ambitionne de contribuer à la transformation des sociétés vers des modèles sociaux, économiques et écologiques plus durables. Dans cette perspective, la démarche RSE de l'institut vise à assurer une cohérence forte entre la science produite par l'IRD, une science contribuant aux transitions associées aux ODD et la manière dont il agit. En transformant ses pratiques, ses modes de coopération et ses fonctionnements internes, l'IRD affirme ainsi sa volonté d'aligner pleinement son action institutionnelle avec les défis contemporains.

Pour atteindre cette ambition, l'IRD a fait le choix d'une démarche singulière : engager sa transformation écologique et sociale en mobilisant d'abord celles et ceux qui font vivre l'institut au quotidien. C'est dans cet esprit qu'a été lancée, dès 2023, la Convention pour une transformation écologique et sociale, un dispositif participatif inédit qui place les personnels au cœur de l'élaboration de la stratégie RSE.

Pendant plusieurs mois, des agent.e.s issus de métiers, statuts, générations et implantations géographiques variés, représentatif de la diversité de l'IRD, ont travaillé collectivement autour d'un objectif commun : imaginer les transformations nécessaires pour permettre à l'IRD de répondre aux enjeux écologiques et sociaux de demain.

Cette Convention reposait sur une conviction forte : les transformations ne peuvent être efficaces et durables que si elles sont comprises, débattues et construites collectivement. Face aux défis climatiques, à l'érosion de la biodiversité, aux inégalités sociales ou encore aux questionnements éthiques liés aux pratiques de recherche, il ne s'agissait pas seulement de produire un document stratégique, mais bien de co-construire et de proposer des actions concrètes et partagées. Les travaux de la Convention ont permis de nourrir directement le Schéma directeur responsabilité sociétale et environnementale 2025-2030 de l'IRD. Ce document structurant fixe désormais les grandes orientations de l'établissement autour de plusieurs axes : réduction de l'empreinte environnementale, transformation des pratiques professionnelles, qualité de vie au travail et inclusion, éthique et responsabilité de la recherche, dialogue avec les partenaires et les territoires, ou encore accompagnement des transitions dans les pays où l'IRD intervient.

Mais au-delà du contenu stratégique lui-même, la démarche a permis d'expérimenter de nouvelles formes de gouvernance plus participatives et transversales. Les échanges entre métiers, disciplines et directions ont favorisé une meilleure compréhension des enjeux et contribué à décloisonner les approches.

L'un des enseignements majeurs de cette expérience réside dans la volonté exprimée par les participants de prolonger cette dynamique dans le temps. Car une stratégie RSE ne peut être figée : elle doit évoluer, s'adapter et rester connectée aux réalités du terrain.

C'est dans cette perspective que sera lancé courant 2026 le Conseil des transformations écologiques et sociales. Ce comité prolonge l'esprit de la Convention en inscrivant durablement la participation des agents dans la gouvernance de la transformation de l'établissement.

Le rôle du Conseil est multiple : suivre la mise en œuvre du schéma directeur RSE, formuler des recommandations, identifier de nouveaux sujets de réflexion, contribuer à l'évaluation des actions engagées et maintenir un dialogue entre les agents et les instances de pilotage de la stratégie RSE de l'établissement.

Cette continuité témoigne d'une volonté claire : faire de la transformation écologique et sociale non pas un projet porté uniquement par quelques directions ou experts, mais une dynamique collective impliquant les communautés.

Dans un contexte où les organisations publiques doivent accélérer leurs transformations tout en préservant le sens du travail et la cohésion des collectifs, cette expérience montre qu'il est possible de conjuguer ambition stratégique, participation et intelligence collective.

Pour l'IRD, la transition écologique et sociale ne se résume pas à une série d'objectifs techniques ou réglementaires. Elle constitue une transformation profonde des pratiques, des modes de coopération et des façons de penser la recherche au service des sociétés et des territoires.

Et cette transformation se construit, avant tout, avec celles et ceux qui font vivre l'établissement au quotidien.

Convention pour une transformation écologique et sociale :
www.ird.fr/convention-pour-une-transformation-ecologique-et-sociale

Schéma directeur RSE 2025-2030 :
www.ird.fr/schema-directeur-responsabilite-societale-et-environnementale-2025-2030

Contacts :
transitions@ird.fr
Charlie RIGAUX

Chargée de mission RSE et transition environnementale

François TREMEGE

Directeur de la Mission qualité, santé, sécurité et environnement (MQSSE) et Référent Transition écologique et développement soutenable (TEDS) de l'IRD